



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-01 ordonnant la fermeture de rue sur une partie du lot 2 288 900 du cadastre du Québec (rue Boischatel, secteur Saint-Nicolas)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Fermeture de rue**

Le Conseil ordonne la fermeture de rue sur une partie du lot 2 288 900 du cadastre du Québec, d'une superficie de 170,3 mètres carrés, telle qu'illustrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Roger Arsenault, minute 11 341, annexé au présent règlement.

Adopté le 29 mars 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AVRIL 2004